

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 11 MARS 2019

DELIBERATION N°2019-15 DU COMITE SYNDICAL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2018

Le comité syndical, légalement convoqué le 04 mars 2019 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 11 mars 2019 à 17h30, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Isabelle BONNICEL
Pascal CHARTIER,
Jean-François DUBOIS,
Thierry FLANDIN,
Nathalie FOREST,
Guy HOURCABIE,

Pascal MOREL,
Gilles NÖEL,
Virginie PACQUET,
Alain REININGER,
Jean-Charles ROCHARD,
Régine ROY

Sont excusés : François DUMARAIS, Sébastien GOSSET, Patrice JOLY,

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Thierry FLANDIN.



Cadre de référence

- ✦ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;
- ✦ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-2121-14 alinéa 2, L 2121-31 et L1612-12 concernant les modalités d'approbation du compte administratif ;
- ✦ VU l'instruction comptable M52 ;
- ✦ VU le rapport n°2

CONSIDERANT que Monsieur BAZIN, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur REININGER, pour le vote du compte administratif.

CONSIDERANT les dépenses et recettes du syndicat mixte présentés, notamment dans différents projets subventionnés.

CONSIDERANT le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Payeur départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

(en dehors de la présence de Monsieur le Président du Syndicat)

✚ De prendre acte des éléments présentés ci-dessous :

I – Fonctionnement

Chapitres	Libellés	Montants
70	Produits des services	12 425.16
74	Dotations et participations	765 198.47
75	Autres produits de gestion courante	24 737.70
77	Produits exceptionnels	21 110.58
042	Opérations ordre transferts entre sections	185 000.00
	Sous-total recettes section de fonctionnement	1 008 471.91
R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2017	120 021.53
	Total recettes section de fonctionnement	1 128 493.44
011	Charges à caractère général	120 193.19
012	Charges de personnel	417 371.70
65	Autres charges de gestion courante	291 436.86
67	Charges exceptionnelles	20 100.00
042	Opérations d'ordre entre section	246 746.08
	Total Dépenses section de fonctionnement	1 095 847.83
	Excédent de la section de fonctionnement	32 645.61

La section de fonctionnement présente un excédent de 32 645.61€.

II – Investissement

Chapitres	Libellés	Montants
10222	FCTVA	400.00
13	Subventions d'investissement	3 226 615.29
20	Immobilisations incorporelles	194 481.53
040	Opérations d'ordre entre sections	246 746.08
	Sous-total recettes section d'investissement	3 668 242.90
R001	Excédent d'investissement reporté de 2017	6 054 363.43
	Total recettes section d'investissement	9 722 606.33
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	181 668.72
204	Subventions d'équipement versées	274 712.36
21	Immobilisations corporelles	10 661.63
23	Immobilisations en cours	1 679 222.77

040 Opérations ordre transfert entre sections
Total Dépenses section d'investissement
Excédent section d'investissement

185 000,00
2 331 265,48
7 391 340,85

La section investissement présente un excédent de 7 391 340,85 €.

- ✚ De constater l'excédent de la section de fonctionnement (32 645,61 €) ;
- ✚ De constater l'excédent de la section d'investissement (7 391 340,85 €) ;
- ✚ De constater la conformité du compte administratif avec le compte de gestion pour l'exercice 2018 ;
- ✚ D'arrêter le compte administratif tel que présenté en annexe.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 12

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/03/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/03/2019